

NOTRE DAME COMMUNICATION

Pour votre information



N° 29

JUILLET 2018

Mairie de NDA:
02.35.85.99.38

Directeur de publication
Christophe FROMENTIN

Equipe communication
Nicole AUBLE
Fabienne BERTELLI
Eric CAYET
Catherine ELIOT
Christelle LEGRAND

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

Comme chaque année au mois de mars, le conseil municipal a dû voter le budget de l'année pour acter les travaux à engager. Cette année, sans augmenter une nouvelle fois les taux d'imposition, nous avons élaboré un programme de travaux qui se décompose comme suit :

- L'effacement des réseaux de l'école jusqu'au 147 Grande Rue (les travaux ont débuté le 2 juillet)
- Fin septembre, aura lieu le prolongement de la sente piétonne jusqu'au chemin du calvaire
- La mise aux normes au niveau accessibilité de la mairie et de l'école après accord des subventions
- La pose d'un nouvel abri bus au bout d'aval (en attente d'une réponse positive pour une éventuelle subvention)
- Divers aménagements, marquage au sol, colonne du souvenir, étude de sol pour le futur cimetière

Nous espérons, bien évidemment, avoir des réponses positives de nos partenaires financiers (Région, Département) pour mettre en œuvre tous ces projets qui contribuent à améliorer le visage de notre commune.

En cette belle période estivale, je vous souhaite à tous de bonnes vacances, qu'elles soient ici ou ailleurs.

Le maire
Christophe FROMENTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2018

- APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Section de fonctionnement :

Total des dépenses :	246 392,17
Total des recettes :	335 103,83
Résultat de fonctionnement 2017:	88 711,66
Excédent de fonctionnement 2016 reporté :	155 318,02
Résultat de clôture de fonctionnement 2017 :	244 029,68

Section d'investissement :

Total des dépenses :	204 118,47
Total des recettes :	236 690,18
Résultat d'investissement 2017 :	32 571,71
Déficit d'investissement 2016 reporté :	- 49 960,92
Résultat de clôture d'investissement 2017 :	- 17 389,21

Le résultat de clôture 2017 s'élève à 226 640,47 €.

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et l'approuve à l'unanimité.

- **APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017** : Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif de la commune et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017** : Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 17 389,21€

- 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 149 575,47 €

- 1068 : Excédents de fonctionnement pour autofinancement : + 94 454,21 €

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT** : M. le Maire informe les membres du conseil d'une possibilité de subvention auprès du département concernant la mise en accessibilité de l'école 1^{ère} partie et de la mairie. Les membres décident d'inscrire les dépenses au budget 2018 dans la section d'investissement et autorisent M. le Maire à prendre toutes les décisions concernant le dépôt de subvention de 25% auprès du Département.

M. Fromentin revient sur la demande de subvention faite auprès du département pour l'abri bus. En raison du transfert de compétence auprès de la Région, il n'est plus accordé de subvention. Il propose donc de faire une demande de subvention auprès de la Région Normandie, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)** : M. le Maire précise que le même dossier que celui déposé au département, peut être déposé auprès de l'Etat pour une demande de subvention de 30% au titre de la DETR. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **CONVENTION PASS SCOLAIRE** : M. le Maire propose de renouveler la prise en charge pour le transport scolaire vers le collège Claude Monet de Saint Nicolas d'Aliermont pour l'année scolaire 2018/2019. Les membres du conseil décident de renouveler cette participation financière de la commune à hauteur de 130,00€ par élève demi-pensionnaire et 30,00€ à partir du troisième enfant pour l'acquisition du pass scolaire annuel départemental pour tout élève habitant la commune et se rendant au collège Claude Monet de Saint Nicolas d'Aliermont.

- **ADOPTION DU RIFSEEP** : M. le Maire rappelle que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'état est transposable à la fonction publique territoriale et devient obligatoire en 2018. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)

- éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Le conseil municipal décide d'instituer aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels l'IFSE mais pas le CIA. Son versement sera mensuel et le conseil charge M. le Maire d'établir les arrêtés individuels.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** : Considérant la délibération du 30 juin 2017 concernant la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 16h par semaine, et suite à l'avis favorable du comité technique intercommunal en date du 1^{er} décembre 2017, il y a lieu de supprimer ce poste à compter du 1^{er} janvier 2018. Les membres du conseil adoptent à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2018

- **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION** : Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit : pour la taxe d'habitation : 6,68%
pour la taxe foncière non bâtie : 28,39%
pour la taxe foncière bâtie : 16%.

Le produit attendu s'élève à 98 651€.

- **FISCALISATION DES SYNDICATS** : Monsieur Fromentin informe que le montant maximal de fiscalisation à taux constant pour 2018 est de 13 390,68 euros. Il précise que cette année, seul le SIVOS peut être fiscalisé car le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de l'Arques est

transféré à la communauté de Communes Falaises du Talou. Il n'y a plus de fiscalisation pour lui mais la commune va reverser à la CCFT et chaque habitant va payer une taxe GEMAPI sur sa feuille d'imposition, taxe instaurée par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal décide de fiscaliser le SIVOS pour 13 400,00€.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Monsieur le Maire expose la situation financière des associations communales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le montant des subventions 2017 au budget primitif 2018, à savoir : Union musicale 2 300 € - le club Bouton d'Or 630 € - la coopérative scolaire 630 € - les Anciens Combattants 630 € - le comité des fêtes 630 € - la gymnastique féminine 350 € - les restos du cœur d'Envermeu sous forme de bons d'achat 230€ et la fondation du patrimoine 100€. Pour le CCAS, il propose 2 500€. Il est rappelé que les subventions ne sont accordées que sur présentation des comptes de l'année précédente.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018** : M. le Maire commente les articles du budget. Il précise que les dépenses les plus importantes dans la section d'investissement concernent les allées piétonnes, le renforcement et l'effacement des réseaux de l'école jusqu'à la salle des fêtes, l'effacement des réseaux du 154 grande rue à l'école, l'accessibilité.

Après examen des chapitres et articles, le conseil municipal se prononce sur le budget primitif 2018 comme suit :

Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes 418 037,00 €

Montant des dépenses : 319 254,21 €

Virement à la section d'investissement : 98 782,79 €

Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 149 575,47 €

Montant des recettes : 268 461,53 €

Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes 298 773,00€

Montant des dépenses : 255 092,79 €

Déficit d'investissement 2017 : 17 389,21 €

Virement de la section de fonctionnement : 98 782,79 €

Montant des recettes : 199 990,21 €

Le conseil municipal arrête à l'unanimité des membres présents un total du budget de 716 810,00€

- **DECISION SUR L'INDICE DE LA MARNIERE** : M. le Maire fait lecture de la réponse de la DDTM sur le comblement de la marnière. Les membres du conseil décident à l'unanimité de lever l'indice de cavité et de remplacer le périmètre de risque par le périmètre « perturbé après comblement ».

- **JARDIN DU SOUVENIR** : M. le Maire fait part des devis établis pour choisir un élément permettant aux familles d'apposer les noms des personnes qui reposent au jardin du souvenir. Après discussion, les membres décident d'acheter dix plaques et de prendre une colonne de forme triangulaire.

BONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018/2019



Les bons d'achat de fournitures scolaires sont attribués aux élèves âgés de moins de 16 ans au 01/09/2018 et fréquentant un établissement scolaire autre que l'école maternelle ou primaire.

Ces bons d'achat d'une valeur de 20€ sont à réclamer en mairie à partir du 16 juillet 2018 sur **présentation du livret de famille** et à dépenser à la librairie d'Envermeu ou à Carrefour Contact (Envermeu) ou à Intermarché (St Nicolas d'Aliermont).

HORAIRES DE MAIRIE PENDANT LES VACANCES

Le secrétariat de mairie sera ouvert :

- Du 16 juillet au 25 août : Le lundi de 15h00 à 18h00
Le mercredi de 17h30 à 19h00
- Du 27 au 31 août : Le lundi 27 de 17h00 à 18h00
Le mercredi 29 de 17h30 à 19h00
Le vendredi 31 de 17h30 à 19h00

Retour aux horaires habituels à partir du 3 septembre.

FORTES PRECIPITATIONS

Le 30 avril dernier, nous avons subi une journée de très fortes précipitations. Il est tombé en moyenne 90 mm/m² de pluie sur notre commune.

Nous avons pu constater l'efficacité des mares créées ou redimensionnées sur la commune.

Des centaines de mètres cube d'eau ont pu être stockés, permettant ainsi de limiter l'eau sur la route et chez certains riverains.



OFFRE DE LOCATION

Le logement communal situé au-dessus de la garderie (129 grande rue) est disponible.

Il s'agit d'un F3 de 63 m² comprenant cuisine ouverte sur salle à manger, 2 chambres, salle de bains, WC.

Le loyer est de 490€ par mois.

Si vous êtes intéressés, ou si vous connaissez quelqu'un qui le serait, merci de vous présenter à la mairie pour déposer votre candidature.



NUISANCES SONORES

Selon l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, les horaires d'utilisation de matériels thermiques ou bruyants sont les suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Merci de les respecter pour la tranquillité de chacun.



FAUCHAGE ET ELAGAGE

Nous vous rappelons que les haies bordant les sentes piétonnes ou les chemins communaux doivent être tondues. Les arbres doivent être élagués.

Les chardons et orties doivent être détruits soit mécaniquement, soit chimiquement avant le 14 juillet.

CHIENS MECHANTS



Plusieurs cas de chiens agressifs nous ont été signalés sortant sur la voie publique.

Nous vous rappelons que vous devez garder vos chiens dans votre propriété (barrière fermée, grillage clos...). En aucun cas, ces chiens ne doivent pouvoir venir agresser voir mordre des personnes se promenant sur la route ou sur les allées piétonnes. Il en est de votre responsabilité, si vous êtes concernés merci de faire le nécessaire pour mettre fin à ces désagréments.

COMMEMORATION 14 JUILLET



La commémoration de la fête nationale aura lieu le vendredi 13 juillet à 19h. Rassemblement à la mairie. Vous y êtes tous cordialement invités.

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Nous vous rappelons que les gendarmes peuvent surveiller gratuitement votre logement pendant votre absence au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Pour cela, il suffit de s'inscrire auprès de la gendarmerie ou sur internet (www.defense.gouv.fr/gendarmerie/a-la-une/operation-tranquillite-vacances).

FOIRE A TOUT : REPROGRAMMATION



La foire à tout de l'Union Musicale initialement prévue le 29 avril a été reprogrammée le **dimanche 26 août 2018**.

NAISSANCES

- EVRARD Eden né le 02 janvier
- HOSDEZ Augustin né le 4 janvier
- CASTEL Louis né le 25 mars
- QUENOUILLE Julianne née le 02 mai
- WINKLER Kélyssa née le 26 mai

